

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé à la Salle Culturelle de CENAC sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (19) : Mme VEYSSY, Maire ; Mr AUBY, Mme BALDOVINO, Mme BARBIRATO, Mr BRUGERE, Mr CRISTOFOLI, Mme DANEY, Mr DUPONT, Mr DUVERT, Mme HARRIS, Mme KOLK, Mme MARTINEZ, Mr MOGAN, Mme OLIVE, Mr PATRIER, Mr PEREZ, Mr SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL

Secrétaire de séance : Mr Jean-François AUBY

### **1/ Election du Maire**

Candidats :

Madame Catherine VEYSSY, Maire sortante  
Monsieur Etienne CRISTOFOLI  
Madame Amélie KOLK  
Monsieur Julien MOGAN  
Madame Monique OLIVE

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Madame Catherine VEYSSY : Quinze (15) voix
- Monsieur Etienne CRISTOFOLI : Une (1) voix
- Madame Amélie KOLK : Une (1) voix
- Monsieur Julien MOGAN : Une (1) voix
- Madame Monique OLIVE : Une (1) voix

**Madame Catherine VEYSSY est proclamée Maire.**

### **2/ Détermination du nombre d'adjoints**

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE,

D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Pouvoirs : 0  
Nombre de présents : 19  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 4 (A.KOLK, J.MOGAN, E.CRISTOFOLI, M.OLIVE)

### **3/ Election des adjoints**

Candidats : liste présentée par Philippe PATRIER

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : ..... : 19  
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ..... : 15  
Majorité absolue : ..... : 8

Ont obtenu :

↳ Liste présentée par Philippe PATRIER : **Quinze (15) voix**

La liste présentée par Monsieur PATRIER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- Philippe PATRIER → Premier adjoint
- Laëtitia DANEY → Deuxième adjoint
- Alexandre PEREZ → Troisième adjoint
- Alexandra VACHER → Quatrième adjoint

### **4/ Délégations au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 3° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 5° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° - D'accepter les dons et legs qui ne seront pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 9° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts ;
- 10° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements ;
- 12° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13°- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 14°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas d'urbanisme, voirie et personnel ;
- 15°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 500 € ;
- 16°- De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17°- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Pouvoirs : 0

Nombre de présents : 19

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4 (A.KOLK, J.MOGAN, E.CRISTOFOLI, M.OLIVE)

## **5/ Composition des commissions municipales**

Il est proposé au Conseil de créer 6 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

Commission 1 : Environnement, éco-citoyenneté, agriculture, viticulture, mobilités douces

Commission 2 : Administration générale, ressources humaines, finances

Commission 3 : Solidarité, sante, prévention et protection des biens et des personnes

Commission 4 : Habitat, urbanisme, voirie, patrimoine communal

Commission 5 : Affaires scolaires, enfance et jeunesse, animation, vie associative, sportive et culturelle

Commission 6 : Communication, démocratie locale, suivi du projet, relations avec les entreprises et les commerçants

Il est proposé au Conseil que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit au maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Pouvoirs : 0

Nombre de présents : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

<p><b><u>COMMISSION 1 :</u></b>  <b>ENVIRONNEMENT, ECO CITOYENNETE,          AGRICULTURE, VITICULTURE, MOBILITES          DOUCES</b>          Philippe PATRIER</p>	<p>Jean-Pierre BRUGERE          Etienne CRISTOFOLI          Philippe DUVERT          Anne HARRIS          Amélie KOLK          Guillaume SEIGUE          Marie-France VIDAL</p>
<p><b><u>COMMISSION 2 :</u></b>  <b>ADMINISTRATION GENERALE,          RESSOURCES HUMAINES, FINANCES</b>          Laëtitia DANEY</p>	<p>Jean-François AUBY          Emma BALDOVINO          Julien MOGAN          Monique OLIVE          Philippe PATRIER          Alexandre PEREZ          Alexandra VACHER</p>
<p><b><u>COMMISSION 3 :</u></b>  <b>SOLIDARITE, SANTE, PREVENTION ET          PROTECTION DES BIENS ET DES          PERSONNES</b>          Alexandre PEREZ</p>	<p>Pascale BARBIRATO          Laetitia DANEY          Céline MARTINEZ          Monique OLIVE          Alexandra VACHER          Marie-France VIDAL</p>
<p><b><u>COMMISSION 4 :</u></b>  <b>HABITAT, URBANISME, VOIRIE,          PATRIMOINE COMMUNAL</b>          Jean-François AUBY</p>	<p>Jean-Pierre BRUGERE          Etienne CRISTOFOLI          Philippe DUVERT          Anne HARRIS          Julien MOGAN          Philippe PATRIER          Alexandre PEREZ</p>

<p><b><u>COMMISSION 5 :</u></b>  <b>AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE</b>  Alexandra VACHER</p>	Pascale BARBIRATO Bertrand DUPONT Anne HARRIS Céline MARTINEZ Julien MOGAN Monique OLIVE Alexandre PEREZ
<p><b><u>COMMISSION 6 :</u></b>  <b>COMMUNICATION, DEMOCRATIE LOCALE, SUIVI DU PROJET, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES COMMERCANTS</b>  Catherine VEYSSY</p>	Emma BALDOVINO Jean-Pierre BRUGERE Philippe DUVERT Amélie KOLK Monique OLIVE Alexandre PEREZ Guillaume SEIGUE